

Déménagement sans ménagement

Dijon le 02/10/2026.

Ce jeudi 1^{er} octobre 2026, la MA Dijon avait des allures de bordel organisé où l'on bafoue toutes les **règles élémentaires en matière d'hygiène, sécurité et dialogue social**.

Une situation conflictuelle dont on aurait pu une nouvelle fois se passer et qui trouve toute sa genèse dans **une décision irréfléchie, mal préparée et surtout non concertée au sein des instances de dialogue social et avec les services concernés**.

Si le bureau local **UFAP UNSa Justice** ne peut que se réjouir de la mise en service de l'extension des locaux qui va permettre aux agents qui l'occupent de jouir de bureaux modernes et confortables, il n'en va pas de même concernant l'absence d'« humanité » qui imprègne cette opération.

N'en déplaise à la Cheffe d'établissement qui préfère la jouer **solo**, le Comité Social d'Administration est une instance de consultation **obligatoire** qui n'a pas vocation à être une chambre d'enregistrement mais à débattre, voter et surtout veiller à la prévention des risques et au respect des conditions de travail (et par extension à leur espace) des personnels. Quand on aime rappeler les règles...on les respecte !

Notre organisation syndicale, sans aucune ambiguïté, a boycotté les dernières instances puisqu'elle ne peut se contenter d'acquiescer sagement autour d'une table sans éléments préparatoires et forcément sans pouvoir consulter les personnels qu'elle représente quand il s'agit de leur avenir professionnel.

Un **déménagement hâtif** alors même que la réception des travaux de l'extension n'était pas encore finalisée au département des affaires immobilières de la DISP au même titre qu'il a fallu œuvrer dans l'urgence pour les services techniques puisque rien n'était anticipé concernant le réseau informatique local.

En matière de prévention des risques, là aussi, nous sommes abasourdis par **l'amateurisme** avec lequel la situation a été gérée puisqu'une partie du corps de commandement s'est vu participer à un atelier bricolage des plus précaire (bafouant toutes les règles élémentaires préventives) en utilisant, par exemple, des perceuses pour ajuster le PVC des portes aux serrures. Une phase préparatoire réglementaire aurait permis de faire intervenir des techniciens qualifiés sans faire exploser les potentiels **risques d'accident de travail** !

D'ailleurs, si un personnel s'était blessé, **l'imputabilité au service n'aurait même pas pu être reconnue** !

Il est du devoir de la Direction, d'après les textes en vigueur, de mettre en place **les principes de prévention des risques et d'en combattre la source mais certainement pas de les créer elle-même** !

Concernant notre collègue Moniteur de Sport, celui-ci a été moins bien traité qu'un squatteur puisque ses meubles avaient été déplacés et sa serrure changée sans même qu'il en soit avisé. Sacrée bienveillance !

Besoin élémentaire lié à sa fonction, l'importance d'avoir une douche à proximité pour respecter son hygiène compte tenu de ses fonctions. Là aussi, **il aura fallu forcer le trait pour obtenir de la Directrice l'engagement de lui aménager un espace dédié à cet effet** au niveau du gymnase.

Ce projet doit se matérialiser rapidement avec, on l'espère, le même empressement que pour le faire virer de ses anciens locaux. Nous suivrons avec intérêt et détermination la concrétisation du projet qui devra être gravé dans le marbre lors du prochain CSA !

La grogne ne concerne pas que les personnels en bleu puisque du côté du **SPIP**, des agents s'interrogent quant aux affectations dans les locaux décidés là aussi, par la Cheffe d'établissement, en fonction des critères **qu'elle a elle-même fixé sans les concerter**.

L'enseignement n'est pas en reste puisque rapatrié sur place dans un bureau prévu pour 2 alors même qu'on découvrait qu'ils étaient plus nombreux. Bref...

Le plan santé au travail dans la fonction publique a du plomb dans l'aile tout comme la prise en compte du facteur psychologique à l'égard des agents...

Sur d'autres structures, ce type d'opération a été un succès grâce au dialogue, aux propositions et surtout à la mise en place d'un calendrier clair.

La patience est de coutume une vertu mais il semblerait qu'à Dijon, l'impatience l'emporte souvent sur le bon sens depuis le 27 novembre dernier. *Qui ne dit mot consent !*

Le bureau local

